



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Château de la Petite Malmaison

Question écrite n° 21043

Texte de la question

M. Jacques Marilossian appelle l'attention de M. le ministre de la culture sur la situation du château de la Petite Malmaison situé à Rueil-Malmaison (Hauts-de-Seine). Demeure privée de haute importance historique, le château de la Petite-Malmaison a été construit par et pour l'impératrice Joséphine en 1804 dans le parc du château de la Malmaison où elle résidait, afin de s'adonner à sa passion, la botanique. Son intérêt architectural et artistique est également de premier plan, avec la participation du marbrier Gilet ou de l'ébéniste Jacob Desmaller. En raison des difficultés financières de son propriétaire, le Comte Stefan Czarnecki, son état s'est considérablement altéré au cours des dernières décennies : infiltrations, chutes, détérioration d'éléments sculptés, etc. Une candidature auprès de la Mission Stéphane Bern avait été déposée mais non retenue dans un premier temps, avant que La Folie Claret à Vaucresson, seul site éligible au soutien de la mission Bern dans les Hauts-de-Seine, n'abandonne et que la Petite Malmaison ne fasse finalement partie des projets retenus. Ouvert à des événements privés (mariages, réunions, etc.) et à l'occasion de visites publiques lors d'événements spécifiques (concerts, journées du patrimoine, etc.), le château n'est cependant pas visitable à horaires réguliers, ce que pourrait justifier le versement d'autant d'argent public. Il lui demande donc s'il a l'intention d'engager un dialogue en vue de l'ouverture régulière au public du Château de la Petite Malmaison.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Marilossian](#)

Circonscription : Hauts-de-Seine (7^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 21043

Rubrique : Patrimoine culturel

Ministère interrogé : [Culture](#)

Ministère attributaire : [Culture](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [2 juillet 2019](#), page 5994

Question retirée le : 9 juillet 2019 (Retrait à l'initiative de l'auteur)